



Credit en commun avec mon ex conjointe

Par **mirel**, le **29/01/2013** à **16:08**

bonjour j'ai fait un crédit avec mon ex conjointe sur le compte en commun depuis que nous sommes séparé elle ne veut pas prendre la moitié du crédit et moi l'autre moitié moi je paye de mon côté mais pas elle vu que le prélèvement est refusé pour elle ,elle commence a être interdit bancaire et ça risque de bloquer mes comptes à moi aussi comment faire pour qu'elle rembourse la moitié comme moi? **merci**

Par **cocotte1003**, le **29/01/2013** à **16:20**

Bonjour, avez vous une clause de solidarité dans votre emprunt, cordialement

Par **amajuris**, le **29/01/2013** à **20:12**

bjr,
comme vous êtes co-emprunteur cela signifie que si un ne paie pas l'autre doit payer pour les deux.
donc pour éviter les problèmes vous devez payer c'est cela la solidarité quand on emprunte à 2.
l'organisme de crédit n'est pas concerné par votre séparation qui fait partie de votre vie privée.
cdt